



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

AVIS PUBLIC

N/Réf. : G1 303 013

Entrée en vigueur du Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

Suite à une consultation publique qui s'est déroulée du 2 au 23 juillet 2020, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan annonce l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. L'adoption de ce règlement s'est faite lors d'une réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) le 28 juillet 2020. La date d'entrée en vigueur est le 28 juillet 2020.

Les principales modifications apportées au Règlement sur les élections sont les suivantes :

- Ajout du vote postal pour tous les électeurs sur demande;
- Augmentation de la période de vote par anticipation à 5 jours;
- Obligation de fournir un formulaire de vérification d'antécédents judiciaires afin de pouvoir déposer sa candidature aux élections;
- Ajout d'un chapitre sur les mesures et décisions applicables en cas de force majeure;
- Modifications mineures afin de faciliter la mise en application du règlement.

Une révision du Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est à venir à la lumière de certains commentaires reçus dans le cadre de la consultation et des travaux de la Commission Tipelimitishun.

Le nouveau règlement ainsi que le rapport de la consultation publique sont disponibles sur le site Web www.mashteuiatsh.ca ainsi qu'à la réception de Takuhikanishuap (édifice principal de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan), sur rendez-vous, au 1671, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh.

Les personnes qui ont des questions ou qui désirent avoir des précisions peuvent joindre la direction – Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale :

Julie Girard, Directrice – Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

1671, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0

Téléphone : 418 275-5386, poste 6970

Courriel : julie.girard@mashteuiatsh.ca

AFFICHÉ LE 29 JUILLET 2020